

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

James Hardie Europe BV
Radarweg 60
1043 NT
Amsterdam
Pays Bas

Téléphone
(informations
générales) :

+31 (0) 20 301 6795 Pays Bas
0800 068 3103 (numéro vert R.-U.)
0800 90 30 69 (numéro vert France)
+31 20 301 6795 (Belgique)
80-887683 (Danemark)
1800932178 (Irlande)
800-91210 (Norvège)
0200882635 (Suède)
0800-913055 (Finlande)

+31 203 01 6795 (Italie)
+31 20 301 6795 (Espagne)
0800 186 0471 (numéro vert Allemagne)
+31 203 01 6795 (Pologne)
+31 20 301 6795 (et Suisse)
+31 203 01 6795 (Hongrie)
+31 203 01 6795 (Roumanie)
+31 203 01 6795 (République Tchèque)
+31 203 01 6795 (Slovaquie)
+31 203 01 6795 (Russie)

Section 1. Produits chimiques et identification de la société

Nom du produit/Noms commerciaux :

HardiePlank®
HardiePanel® HardieBacker® HardieTrim®
HardieScreed® HardieShingles®

Autres noms : fibrociment, ciment renforcé de fibres

Utilisation : les produits ci-dessus sont utilisés comme revêtement mural intérieur/extérieur et sous-couche de carrelage.

Fournisseur européen : James Hardie Europe BV, Radarweg 60, 1043 NT, Amsterdam, Pays-Bas

Fabricant : James Hardie building Products LTD, 26300 La Alameda, Suite 250, Mission Viejo, Californie, 92691, États-Unis

Date effective : 1 janvier
2017

REMARQUE : à la date de rédaction du présent document, les informations qu'il contient sont jugées exactes.

Nom de la substance	Numéro CAS		Numéro EINECS	Proportion (en poids)
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Matière non dangereuse pour l'expédition	238-874-4	35-45%
Silicate de calcium	65997-15-1	Matière non dangereuse pour l'expédition	266-043-4	50-60%
Cellulose	9004-34-6	Matière non dangereuse pour l'expédition	232-674-9	< 10 %
Calcium-aluminium Silicate hydraté	Non codé	Matière non dangereuse pour l'expédition	Non codé	5-15%
Autres ingrédients non		Matière non dangereuse pour l'expédition		<10%

Les produits revêtus sont couverts de peinture acrylique à l'eau ou d'un apprêt acrylique.

Section 2. Ingrédients dangereux/informations d'identification

Nom de la substance	Numéro CAS		Numéro EINECS	Proportion (en poids)
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Matière non dangereuse pour l'expédition	238-874-4	35-45%
Silicate de calcium	65997-15-1	Matière non dangereuse pour l'expédition	266-043-4	50-60%
Cellulose	9004-34-6	Matière non dangereuse pour l'expédition	232-674-9	<10%
Calcium-aluminium Silicate hydraté	Non codé	Matière non dangereuse pour l'expédition	Non codé	5-15%

Les produits revêtus sont couverts de peinture acrylique à l'eau ou d'un apprêt acrylique.

Section 3. Identification des dangers

Ce produit n'est actuellement pas classé dans les directives 1999/45/EC et 67/548/EEC. Toutefois, les phrases de risque et de sécurité suivantes peuvent être appliquées à ce produit.

Phrases de risque	R37	Irritant pour les voies respiratoires
	R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
	R49	Peut causer le cancer par inhalation
Phrase de sécurité	S22	Ne pas respirer les poussières
	S24/25/36/37/39	Éviter le contact avec la peau et les yeux Porter une protection appropriée pour les yeux/le

Urgences générales : non explosif, aucun risque d'incendie

Principales voies de pénétration et effets potentiels sur la santé :

Inhalation :

Effets aigus - La poussière peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires, entraînant toux et éternuements. Certaines personnes vulnérables peuvent ressentir des sifflements (spasmes des voies respiratoires bronchiques) en cas d'inhalation des poussières produites par le ponçage ou le sciage.

Effets chroniques - Une surexposition répétée et prolongée à des poussières contenant de la silice cristalline peut causer la silicose (lésions pulmonaires) et augmente le risque de bronchite, de tuberculose, de cancer du poumon, de néphropathie et de sclérodémie (pathologie des tissus conjonctifs de la peau, des articulations, des vaisseaux sanguins et des organes internes). Certaines études suggèrent que le tabagisme accroît le risque de silicose, de bronchite et de cancer du poumon chez les personnes exposées à la silice cristalline.

Silicose aiguë - Pneumopathie subchronique à progression rapide, incurable, associée à une forte exposition à la silice et qui entraîne généralement la mort. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter, l'essoufflement, la toux, la fièvre, la perte de poids et la douleur thoracique. Une telle exposition peut causer la pneumoconiose et la fibrose pulmonaire.

Ingestion :

Peu probable dans des conditions normales d'utilisation ; l'ingestion des poussières de ce produit peut cependant entraîner l'irritation ou des blessures buccales et du tractus gastro-intestinal en raison de l'alcalinité de la poussière.

Contact avec les yeux :

La poussière peut irriter les yeux par abrasion mécanique provoquant pleurs et yeux rouges.

Contact avec la peau :

La poussière peut causer une irritation de la peau due au frottement mais elle ne peut pas être absorbée par la peau intacte.

Problèmes médicaux généralement aggravés par l'exposition :

La capacité pulmonaire peut être réduite par l'inhalation de cellulose et/ou de silice cristalline alvéolaire. En cas de lésion pulmonaire, d'autres affections pulmonaires telles que l'asthme, l'emphysème, la pneumonie ou les pneumopathies restrictives pourraient être aggravées. Les lésions pulmonaires dues aux silices cristallines peuvent également augmenter les risques de tuberculose pulmonaire.

Tabagisme :

Certaines études suggèrent que le tabagisme augmente le risque de pneumopathies professionnelles, y compris celles liées à l'exposition à la silice.

Cancérogénicité :

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) :

La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles est cancérogène pour l'homme.

Section 4. Premiers secours

Signes et symptômes de surexposition : essoufflement, respiration sifflante, toux, expectorations.

Premiers secours :

Ingestion :

En cas d'ingestion, diluer en buvant de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.

En cas d'inconscience, desserrer les vêtements près du corps et poser la personne sur son côté gauche. Ne rien donner par la bouche à une personne qui n'est pas éveillée et consciente.

Contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact. Rincer avec de l'eau courante ou une solution saline pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si la rougeur persiste ou si des changements visuels se produisent.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon doux et de l'eau. Contacter un médecin si l'irritation persiste ou se développe plus tard.

Inhalation :

Amener à l'air frais. En cas d'essoufflement ou de respiration sifflante, consulter un médecin.

CONSEIL AUX MÉDECINS : traitement symptomatique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les produits de fibrociment James Hardie® ne sont ni inflammables ni explosifs.

Risques d'incendie et d'explosion : 1. Point de rupture : sans objet.

2. Auto-allumage : sans objet.

3. Non inflammable et non explosif.

Moyens d'extinction : ce matériau est incombustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés (dioxyde de carbone, mousse, ou produits chimiques secs) pour le feu environnant.

Lutte contre l'incendie : les pompiers doivent porter un équipement de protection normale et un appareil respiratoire autonome positif.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour recueillir le produit tombé. Ce qui suit s'applique aux poussières produites lors de la coupe ou du ponçage du matériau.

Précautions : prendre des mesures pour éliminer ou minimiser la production de poussière. Les niveaux de poussière et de silice alvéolaires doivent être surveillés régulièrement.

Dans la mesure du possible, les pratiques susceptibles de générer de la poussière doivent être surveillées par des contrôles techniques tels que la ventilation par aspiration locale, la suppression de la poussière avec de l'eau et le confinement, l'utilisation d'enceintes ou de couvercles.

Utiliser une protection respiratoire comme décrit à la section 8.

Méthodes de nettoyage : un jet d'eau fin devrait être utilisé pour supprimer la poussière lors du balayage (éviter le balayage à sec). L'aspiration à l'aide d'un aspirateur industriel équipé d'un filtre à particules à haut rendement (HEPA) est préférée au balayage. Les déchets doivent être éliminés par enfouissement conformément aux exigences fédérales, nationales et locales.

En cas de dispersion accidentelle, respecter toutes les mesures de protection indiquées dans la présente fiche de données de sécurité. Éviter d'utiliser des matériaux et des produits incompatibles avec le produit. (Voir la section 10)

Section 7. Manipulation et stockage

Remarque : lorsqu'ils sont intacts, les panneaux de fibrociment ne présentent aucun risque pour la santé. Les contrôles ci-dessous s'appliquent à la poussière produite par la coupe, le perçage, le déplacement, le sciage ou l'écrasement des panneaux, ainsi qu'au nettoyage ou déplacement des poussières de sciure.

Recommandation de James Hardie : garder le niveau d'exposition à la poussière aussi bas que raisonnablement possible. Les niveaux de silice cristalline alvéolaire ne doivent pas dépasser les limites d'exposition établies par les autorités locales et identifiées dans la présente fiche de données de sécurité. L'exposition à la poussière de silice alvéolaire (fine) dépend de divers facteurs, notamment le taux d'activité (par ex., taux de découpage), le mode de manipulation (par ex., cisailles électriques), les conditions environnementales (par ex., conditions météorologiques ou orientation du poste de travail) et les mesures de contrôle utilisées.

Dans la mesure du possible, les pratiques susceptibles de générer de la poussière doivent être effectuées dans des zones bien ventilées (par ex., à l'extérieur). Les méthodes de travail et les contrôles techniques énoncés à la section 8 doivent être suivis afin de réduire le niveau d'exposition à la silice.

Tenir à l'écart des produits réactifs. Ne pas entreposer à proximité d'aliments, de boissons ou d'articles pour fumeurs. Éviter de produire et de répandre de la poussière. Maintenir les contrôles de poussière appropriés pendant la manipulation. Utiliser une protection respiratoire appropriée pendant la manipulation, comme décrit à la section 8.

Section 8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Pays	Quartz	Adopté par/Dénomination légale	Nom VLEP (si spécifique)
Autriche	0,15	Bundesministerium für Arbeit und Soziales	Maximale ArbeitsplatzKonzentration (MAK)
Belgique	0,1	Ministère de l'Emploi et du Travail	
Bulgarie	0,07	Ministry of Labour and Social Policy and Ministry of Health. Ordinance n° 13 of 30/12/2003	Valeurs limite
Chypre	10 klQ (1)	Department of Labour Inspection. Control of factory atmosphere and dangerous substances in factories, Regulations of 1981	
République Tchèque	0,1	Directive gouvernementale n° 441/2004	
Danemark	0,1	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Valeur limite seuil
Estonie	0,1		
Finlande	0,2	Conseil national de la protection du travail	Norme d'exposition
France	5 ou 25 klQ, 0,1	Ministère de l'Industrie (RGIE) Ministère du Travail	Empoussiérage de référence Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Allemagne	/(2)	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKonzentration (MAK)
Grèce	0,1	Législation en matière d'activités minières	
Hongrie	0,15		
Irlande	0,05	2002 Code of Practice for the Safety, Health & Welfare at Work (CoP)	
Italie	0,05	Associazione Italiana Degli Igienisti Industriali	Valeurs limites d'exposition (fondées sur les VLT de l'ACGIH)
Lithuanie	0,1	Dėl Lietuvos higienos normos HN 23:2001	Ilgalaikio poveikio ribinė vertė (IPRV)
Luxembourg	0,15	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKonzentration (MAK)
Malte	/(3)	OHSA – LN120 of 2003, www.ohsa.org.mt	OELVs
Pays Bas	0,075	Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid	Maximaal Aanvarde Concentratie (MAC)
Norvège	0,1	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Administrative Normer (MPT 8 h) for Forurensing I Arbeidsmiljøet
Pologne	0,3		
Portugal	0,05	Instituto Português da Qualidade, Hygiène et sécurité	Valeur limite seuil
Roumanie	0,1	Décision gouvernementale n° 355/2007 relative à la surveillance de la santé des travailleurs. Décision gouvernementale n° 1093/2006 relative aux agents cancérigènes (dans l'annexe 3 : Quartz, Cristobalite,	
Slovaquie	0,1		

Pays	Quartz	Adopté par/Dénomination légale	Nom VLEP (si spécifique)
Slovénie	0,15		
Espagne	0,1	Instrucciones de Técnicas Complementarias (ITC) Orden ITC/2585/2007	
Suède	0,1	Conseil national de la sécurité et de la santé au	Yrkeshygieniska Gränsvärden
Suisse	0,15		Valeur limite de moyenne d'exposition
Royaume Uni	0,1	Health & Safety Executive	Workplace Exposure Limits

(1) - Q : pourcentage de quartz – K = 1

(2) - L'Allemagne n'a plus de VLEP pour le quartz. Les employeurs sont tenus de minimiser autant que possible l'exposition et de suivre certaines mesures de protection.

(3) - En cas de besoin, les autorités maltaises se rapportent aux valeurs du Royaume-Uni pour les VLEP inexistantes dans la législation maltaise.

Sauf indication contraire, les limites d'exposition sont fondées sur une moyenne pondérée dans le temps (MPT) de huit heures.

Le silicate de calcium (hydrate), la cellulose et d'autres produits non dangereux n'ont pas été énumérés. Étant donné que la silice cristalline (quartz) alvéolaire est la substance la plus dangereuse, toutes les mesures de contrôle doivent se conformer à cette dernière.

Autres limites recommandées : d'autres pays sont susceptibles d'avoir des limites d'exposition qui varient de celles publiées ci-dessus. Les limites exposition à la silice cristalline alvéolaire varient le plus souvent entre 0,05 et 0,30 mg/m³ pour une exposition MPT de huit heures. Veuillez-vous renseigner auprès des autorités de votre pays pour vérifier les limites d'exposition les plus courantes.

Les produits peuvent être revêtus. Le cas échéant, le revêtement doit être une peinture acrylique à l'eau ou un apprêt acrylique.

Protection personnelle : lors de la manipulation de produits susceptibles de générer de la poussière de silice : (1) suivre nos pratiques de coupe recommandées pour limiter la poussière ; (2) ne travailler que dans des endroits extérieurs avec une ventilation suffisante, dans la mesure du possible ; (3) utiliser une cisaille à fibrociment pour couper ou, si cela n'est pas possible, utiliser une HardieBlade® et une scie circulaire anti-poussière associée à un aspirateur HEPA ; (4) avertir les personnes se trouvant dans les zones environnantes ; (5) porter un masque anti-poussière (FFP2 ou FFP3) correctement installé conformément aux règlements gouvernementaux applicables et aux instructions du fabricant afin de limiter davantage les niveaux d'exposition à la silice alvéolaire.

Protection respiratoire : le cas échéant, des masques de protection respiratoire doivent être utilisés et entretenus conformément aux exigences locales (par ex., norme EN 149) pour les équipements à filtres à particules. Choisir les masques en fonction du niveau d'exposition à la silice cristalline mesuré par échantillonnage de la poussière. Utiliser des masques qui offrent une protection aux concentrations les plus élevées de silice cristalline si les concentrations réelles sont inconnues. Se conformer à toutes les autres lois nationales applicables.

Protection oculaire : lors de la découpe de matériel, des lunettes de sécurité résistant à la poussière doivent être portées et utilisées conformément aux exigences locales.

Protection dermique : porter des vêtements confortables et amples. Le contact direct avec la poussière et les débris doit être évité en portant des chemises à manches longues et des pantalons longs, un bonnet ou un chapeau et des gants. Les vêtements de travail doivent être lavés régulièrement.

Moyens Techniques

Coupe à l'extérieur

1. Placer la station de coupe de sorte que l'air souffle la poussière loin de l'utilisateur ou d'autres personnes dans la zone de travail.
2. Utiliser l'une des méthodes suivantes en fonction de la vitesse de coupe requise :

Maximale

- Poinçonner à l'aide d'un couteau à pointe carbure ou d'un couteau utilitaire
- Cisailles (pneumatiques ou portables)

Moyenne

- Scie circulaire anti-poussière équipée d'une lame HardieBlade® et extraction par aspiration HEPA

Minimale (pour la coupe à vitesse faible à modérée uniquement)

- Scie circulaire anti-poussière avec lame HardieBlade®
- Scie à main à dents trempées

Coupe à l'intérieur

- Couper uniquement à l'aide de poinçons et de cisailles (manuelles, électriques ou pneumatiques)
- Positionner la station de coupe dans une zone bien ventilée

Ponçage/fraisage/perçage/autres usinages

Si le ponçage, le fraisage, le perçage ou tout autre usinage est nécessaire, toujours porter un masque anti-poussière conforme aux exigences locales (EN 149, FFP2 ou FFP3) et prévenir les personnes présentes dans les environs.

Nettoyage

Lors du nettoyage des poussières et des débris, ne JAMAIS balayer à sec car cela pourrait mettre en suspension des particules de poussière de silice dans la zone de respiration de l'utilisateur. Vaporiser plutôt un brouillard fin pour supprimer les poussières pendant le balayage ou utiliser un aspirateur HEPA pour recueillir les particules.

Remarques importantes :

1. Pour une protection maximale (production minimale de particules alvéolaires), James Hardie recommande d'utiliser toujours les méthodes de coupe de niveau « maximal » lorsque cela est possible.
2. Ne JAMAIS utiliser une scie électrique à l'intérieur.
3. Ne JAMAIS utiliser une lame de scie circulaire qui ne porte pas la marque HardieBlade ®.
4. Ne JAMAIS balayer à sec ; utiliser des méthodes de nettoyage humide ou d'aspiration HEPA.
5. Ne JAMAIS utiliser une meuleuse ou une lame diamantée continue pour couper.
6. TOUJOURS suivre les recommandations de sécurité du fabricant de l'outil.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et odeur : panneaux gris massifs aux dimensions variables selon le produit.

Pression de vapeur : sans objet.
Gravité spécifique : sans objet.
Limites sans objet.
Point d'ébullition : sans objet.
Points de fusion : sans objet.

Point de rupture : sans objet.
Temp. auto-allumage : sans objet.
Volatilité : sans objet.
Solubilité dans l'eau : sans objet.
Taux d'évaporation : sans objet.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : la silice cristalline est stable dans des conditions ordinaires.

Conditions à éviter : production excessive de poussière pendant le stockage et la manipulation.

Matières à éviter :

Incompatibilité : l'acide fluorhydrique dissoudra la silice et peut générer du tétrafluorure de silicium, un gaz corrosif. Le contact avec des agents oxydants forts tels que le fluor, le trifluorure de bore, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse ou le difluorure d'oxygène peut provoquer des incendies et/ou des explosions.

Section 11. Informations toxicologiques

Le produit n'est pas toxique sous sa forme intacte. Ce qui suit s'applique à la poussière qui peut être générée lors de la coupe et du ponçage :

LD50 : Dioxyde de silicium : Oral rat > 22,500 mg/kg Oral souris > 10,500 mg/kg

Effets chroniques :

Inhalation :

La surexposition répétée et prolongée à des poussières contenant de la silice cristalline peut causer la silicose (lésions pulmonaires) et augmente le risque de bronchite, de tuberculose, de cancer du poumon, de néphropathie et de sclérodémie (pathologie des tissus conjonctifs de la peau, des articulations, des vaisseaux sanguins et des organes internes). Certaines études suggèrent que le tabagisme accroît le risque de silicose, de bronchite et de cancer du poumon chez les personnes exposées à la silice cristalline. La silicose aiguë est une pneumopathie à progression rapide, incurable et qui entraîne généralement la mort. Les symptômes incluent, sans s'y limiter : l'essoufflement, la toux, la fièvre, la perte de poids et les douleurs thoraciques. Une telle exposition peut causer la pneumoconiose et la fibrose pulmonaire.

Ce qui suit concerne les effets de la cellulose sur la santé : d'après les études effectuées sur des animaux, l'exposition répétée et prolongée à la poussière de fibres de cellulose par inhalation est susceptible d'entraîner des inflammations et des lésions pulmonaires chez les humains. Les précautions prises pour la poussière de silice cristalline protègent contre la cellulose.

Section 12. Informations écologiques

Il existe une quantité très limitée de données écologiques disponibles sur les effets environnementaux des rejets de ce produit. Le nettoyage des restes renversés du produit ne devrait pas laisser de matières dangereuses susceptibles de causer un impact négatif important. La quantité de données écologiques disponibles sur la silice cristalline est limitée, notamment car il s'agit d'un minéral naturel. La représentation adéquate de ces données dépasse le cadre du présent document.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les matériaux en tant que minéraux inertes et non métalliques conformément aux réglementations locales.

Section 14. Informations relatives au transport

Il n'y a pas d'exigence particulière pour le stockage et le transport.

N° ONU : aucun

Classe de marchandise dangereuse : aucun

Code Hazchem : aucun

Catégorie toxique : aucun

Groupe d'emballage : sans objet

Étiquette : des réglementations locales peuvent s'appliquer

Section 15. Informations réglementaires

Aucune condition réglementaire supplémentaire ne s'applique

AVERTISSEMENT**AVERTISSEMENT SANITAIRE – ÉVITER L'INHALATION DE POUSSIÈRE**

Les produits James Hardie® contiennent de la silice cristalline. Ce minéral se trouve partout sur la planète, souvent sous forme de sable ; par conséquent, il est couramment utilisé dans de nombreux produits de construction (par ex. : les briques, le béton, la laine de verre et les abrasifs). Le minéral lui-même est inerte, mais certaines pratiques de construction telles que le perçage, la coupe à grande vitesse et l'abrasion peuvent libérer des poussières de fines particules susceptibles de représenter un danger pour la santé.

L'inhalation excessive ou prolongée de la poussière de silice en particules fines peut conduire à une pneumopathie appelée la silicose. Il existe également des preuves qu'elle peut augmenter le risque de cancer du poumon en cas d'inhalation pendant des périodes prolongées. Le tabagisme peut également exacerber ce risque. Comme pour le tabagisme, les risques liés à la poussière de silice en particules fines dépend du temps d'exposition et de la concentration.

CONTRÔLE :

Pour supprimer ou réduire l'inhalation excessive de poussière de silice en particules fines, les mesures suivantes doivent être prises afin de protéger les travailleurs manipulant des produits contenant de la poussière de silice :

- Pendant la fabrication, opérer à l'extérieur ou dans un espace bien ventilé dans une zone séparée, si disponible, ou à l'extérieur et en veillant à ce que l'air ne se dirige pas vers d'autres personnes ;
- Utiliser des outils de coupe à basse vitesse et à faible production de poussière – Poinçon, HardieGuillotine®, HardieBlade® montés sur une scie circulaire reliée à un aspirateur à filtre HEPA (voir les outils James Hardie ®).
- Lors de la découpe, du perçage ou du meulage, toujours porter un masque anti-poussière FFP2 ou FFP3, ou un masque complet ajusté et installé conformément aux recommandations réglementaires et avec le marquage CE, et/ou entièrement certifié selon les normes EN pertinentes, le cas échéant ;
- Garder l'environnement de travail propre et enlever les débris dès que possible ;
- À la fin de l'opération, retirer la poussière des vêtements, des outils et de la zone de travail avec un aspirateur à filtre HEPA ou humidifier avec de l'eau pour éliminer la poussière avant le balayage.

N'oubliez pas que les produits James Hardie ® ne sont pas plus dangereux que de nombreux autres matériaux de construction contenant du sable de silice cristalline. Nous espérons que ces informations nous auront permis de nous engager dans une sensibilisation efficace au sujet de l'industrie de la construction reposant sur les exigences des règlements nationaux de santé et de sécurité.

James Hardie Europe B.V.
Radarweg 60
1043 NT
Amsterdam
Pays Bas

Le présent formulaire a été préparé conformément à la directive communautaire 2001/58/EC et est proposé sans aucune garantie de quelque type que ce soit. James Hardie Europe B.V. ne peut pas contrôler l'utilisation de ses produits et, par conséquent, décline expressément toute responsabilité découlant de l'utilisation, la mauvaise utilisation et la modification de ses produits.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été produites sans étude scientifique ou médicale indépendante analysant les effets de la silice sur la santé humaine. Les informations contenues dans ce document reposent sur des données scientifiques et autres données que James Hardie Europe B.V. estime valides et fiables, et qui ont servi comme base pour la rédaction de la présente fiche. Les informations contenues dans ce document ne concernent que les matériaux spécifiques qui y sont énumérés. Le document ne traite pas des effets de la silice lorsqu'elle est utilisée en combinaison avec d'autres matériaux et substances, ou lorsqu'elle est utilisée dans d'autres procédés. Étant donné que les conditions d'utilisation échappent au contrôle de James Hardie, la société n'assume aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'aptitude d'utilisation du produit, et n'assume aucune responsabilité relative aux informations ci-dessus.

James Hardie Europe B.V. exige comme condition d'utilisation de ses produits que les acheteurs respectent toutes les dispositions légales et réglementaires fédérales, nationales et locales en matière de santé et de sécurité, ainsi que toutes les instructions et avertissements qui accompagnent le produit.